



MAÎTRESSES D'ÉCOLE EN 1738-1739

Ordonnances de l'évêque

Le 28 janvier 1738, Marie Gabrielle COLIN reçoit une approbation pour tenir les petites écoles des filles.

Le 26 avril 1738, c'est Marie Marguerite PISSOT qui est nommée pour tenir les petites écoles des filles.

Le 24 sept 1739, le curé de Nogent est autorisé à prélever la somme de 30 livres sur les deniers de la fabrique pour payer la subsistance et le logement de la maîtresse d'école.



relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62